

En retour, je promets à ceux qui, par le monde,  
 Tront le propager avec le plus d'ardeur.  
 Une céleste pluie abondante et féconde  
 De tous les bienfaits du Seigneur.

(Almanach du Propagateur des Trois Ave Maria.)



## QUE PEUVENT ESPERER LES CATHOLIQUES DU MANITOBA POUR LES ÉCOLES.

Les journaux catholiques des deux partis politiques, au Manitoba, admettent que la question des écoles n'est pas encore réglée. Cependant l'Hon. M. Roblin a été accusé par le *Free Press* de Winnipeg, journal libéral, d'avoir trop fait de concessions aux catholiques sur la question scolaire. D'autre part un journal libéral français lui reproche de ne pas faire assez, s'appuyant, pour cela sur l'opinion d'un catholique éminent de St Boniface qui se serait écrié: "Je suis en faveur de briser les vitres!" (sic). Il y a assez longtemps que M. Roblin nous paie de mot sans jamais rien nous donner de sérieux, de tangible; il faudrait savoir à quoi nous en tenir."

Qu'est-ce que l'Hon. M. Roblin a donc fait pour les catholiques? Il a simplement appliqué la loi scolaire neutre avec libéralité. Il a rendu possible dans les centres catholiques un *modus vivendi* que les fanatiques armés de la clause du règlement Laurier-Greenway qui défend de séparer les enfants par dénominations religieuses a rendu jusqu'ici impossible à Winnipeg, à Brandon et dans tous les centres mixtes.

M. Roblin peut-il faire davantage? Tout catholique le désire ardemment. Peut-il décréter l'exemption de taxes sur les écoles congréganistes? Que le catholique éminent qui l'a déclaré le prouve et nous espérons que M. Roblin nous rendra cette justice; car il est certainement odieux pour les catholiques de payer pour l'éducation des enfants non catholiques, et les parents de ces derniers enfants doivent comprendre l'injustice du procédé.

M. Roblin peut-il améliorer le compromis de 1897? Le catholique éminent déjà cité dit que cela ne tient qu'à lui? C'est vite dit; mais y a-t-il dans tout le Manitoba un seul homme au courant de la loi scolaire actuelle qui osera nier que M. Roblin ne peut amender la loi scolaire actuelle sans exposer sa vie politique, c'est-à-dire, sans s'exposer à perdre le pouvoir?

Sans vouloir défendre M. Roblin qui peut se défendre lui-même, nous trouvons étrange que les mêmes catholiques qui ont excusé l'hon. Sir Wilfrid Laurier d'avoir sacrifié en grande partie les droits scolaires